



**COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2008**

L'an deux mille HUIT, le quinze septembre à dix huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Castets, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à LINXE, sous la présidence de Monsieur Gérard SUBSOL.

Etaient présents : Gérard SUBSOL, Jean-Pierre BEGUERY , François BELLIARD, Jean-Paul DEZES, Marc DE RYCKE, Sophie THOMAS, Jean-Louis BARRIERE, Michel DARREMONT, Jacques COUSSAU, Yves PEYRES, Marie-José CAUSSEQUE, Michel DAGREOU, Albert TONNEAU, Jean-Paul BELLOUVET, Luc LECOMTE, Max LAFORIE, François PEHAU, Gérard NAPIAS, Claude BRAZEILLES, Pierre BORDES, Gilles DUCOUT, Christian VIGNES, Marie-José LAFITTE, Michel FROUSTEY, Pierre INDA, Jean-Claude DUPEY, Yves SAINT-MARTIN, Bernard VARLET, Jean-Jacques LEBLOND, Bernard TRAMBOUZE, Karine DASQUET, Nathalie CAMOUGRAND, Thierry DUPOUY.

Absents excusés : Rémy JUMEL,

Secrétaire de séance : Albert TONNEAU.

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34

Nombre de membres présents : 33

Le compte rendu du précédent conseil communautaire ne soulève pas d'observation et il est approuvé à l'unanimité.

Acte du Président au titre de la délégation donnée en application de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales :

- Marché de maîtrise d'œuvre avec la DDE de DAX : programme voirie 2008 pour 34.588,32 € TTC, le 8 septembre 2008.

INFORMATION AU CONSEIL :

- Accord a été donné pour l'utilisation du logo et de la mention « Côte Landes Nature » sur les maillots des joueurs de l'ACLR, faits par le club des anciens du rugby.

POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR :

Le Président propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Piste cyclable sud : Lancement de la consultation pour l'Etude d'impact et validation tracé et estimatif. L'assemblée adopte cette proposition à l'unanimité.

1- INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS :

Par délibération en date du 4 juillet 2008, le conseil municipal de VIELLE ST GIRONS a procédé au remplacement de délégués titulaires et suppléants :

Sont installés délégués titulaires :

- Bernard TRAMBOUZE
- Karine DASQUET
- Nathalie CAMOUGRAND
- Thierry DUPOUY

Sont installés délégués remplaçants :

- Dominique CASTAING
- Céline SAINT-MARTIN
- Emmanuelle VERBEKE
- Evelyne DARMAILLAC

2- DELEGATION :

a. AU SITCOM Côte Sud des LANDES :

Pour tenir compte de l'installation des nouveaux conseillers communautaire désignés par VIELLE ST GIRONS, Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité procède au remplacement de Jean-Pierre MAUBOURGUET délégué de la communauté de communes au SITCOM Côte Sud des LANDES par Fabien BAPTISTE, conseiller municipal.

b. DELEGATION A IGECOM :

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité procède au remplacement de Jean-Pierre MAUBOURGUET délégué de la communauté de communes à IGECOM par Luc LECOMTE, conseiller communautaire.

c. DELEGATION A L'ALPI :

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de ne pas procéder au remplacement de Didier DELAUNAY, 2^{ème} suppléant.

d. DELEGATION AU PAYS :

Pour tenir compte de l'installation des nouveaux conseillers communautaire désignés le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité procède au remplacement de Béatrice SAUBION déléguée de la communauté de communes au PAYS par Jean-Jacques LEBLOND, 1^{er} vice-président.

3- SPONSORING COURSE DE PADLE BOARD :

Dans sa réunion du 5 juin, le bureau avait donné un avis favorable à l'apport d'une aide à Monsieur Médéric BERTHE, qui est candidat à la course de padle-board (grande planche) reliant SAN SEBASTIEN à CAPBRETON, le 6 septembre 2008. Il lui avait été demandé le montant de son budget. Dans sa réponse, il déclare un budget de 300 €.

Compte tenu de la date de la course, un accord de principe lui a été donné pour une subvention de 150 €, en contrepartie du collage du logo « Côte Landes Nature » sur la planche et d'un article de presse.

Monsieur BEGUERY déclare que cette subvention intervient hors le règlement de la communauté de communes. Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité (33 pour / 1 contre Jean-Pierre BEGUERY) vote une subvention de 150€ à Médéric BERTHE, candidat à la course de paddle-board.

4- DECISION MODIFICATIVE - COTISATION AU CHENIL DE BIREPOULET :

Le sous Préfet de DAX a modifié les statuts de la communauté en date du 29 juillet 2008, sur le problème des animaux errants.

Le syndicat intercommunal accepte les animaux du canton et consulte actuellement ses adhérents pour valider la demande d'adhésion de la communauté de communes Côte Landes Nature. Les animaux sont véhiculés par les services des communes. Le chenil accepte les chiens et les chats. LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET L'UNANIMITE Décide la modificative suivante en DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : Article 6281 : concours divers : +19.000 € / Article 022 Dépenses imprévues : - 19.000.

5- CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT D'ACHAT :

La communauté de communes a donné un accord de principe à l'acquisition des logiciels : plan de ville numérisé et plan numérique à moyenne échelle (scan 25).

Vu l'article 8 du code des marchés publics,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE accepte l'adhésion au groupement d'achat constitué pour l'achat du logiciel plan de ville numérisé et plan numérique à moyenne échelle, approuve les conventions constitutives du groupement d'achat ci-jointes (ADACL coordonnateur du groupement) et autorise le Président à signer les conventions pour les besoins de la collectivité : 1 licence

6- URBANISME :

a. AVIS SUR LA MODIFICATION 3 DU POS de LEVIGNACQ :

Monsieur le Maire de LEVIGNACQ expose les objectifs de cette modification : Le secteur du Château, lieu-dit Dentomas-Darmentieu présentant par son caractère exceptionnel et patrimonial et par sa superficie, il convient de préserver les possibilités d'évolution ou de restructuration de ce secteur dans l'attente d'un projet global public.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE DONNE UN AVIS FAVORABLE.

b. AVIS SUR LA REVISION DU POS de CASTETS :

Monsieur le Maire de CASTETS expose les objectifs des deux modifications : Extension de la zone UC par modification de la zone IND : le projet est de nature à renforcer la capacité d'accueil de la zone commerciale Jean de Nasse.

Extension de la zone IINA par modification d'une zone NC située route de TALLER : le projet est de nature à renforcer les capacités d'accueil des zones industrielles, commerciales et artisanales.

Aménagements paysagers des zones industrielles de CASTETS entrant dans le cadre de l'amendement DUPONT (article L11.1.4).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE DONNE UN AVIS FAVORABLE.

c. AVIS SUR LA REVISION DU POS de VIELLE ST GIRONS :

Monsieur le Maire de VIELLE SAINT GIRONS expose les objectifs de cette modification : L'usine LES DERIVES RESINIQUES ET TERPENIQUES souhaite étendre son activité d'extraction d'OPC (oligomères pro-cyanidoliques) des écorces de pin, entre la route départementale 652 et la clôture actuelle du site à SAINT GIRONS BOURG. La révision simplifiée a pour objet le déclassement d'une zone NC située en continuité de l'assiette dévolue à l'exploitation industrielle et son classement en zone UI.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE DONNE UN AVIS FAVORABLE.

d. AVIS SUR LA MODIFICATION DU PLU de ST JULIEN EN BORN :

Monsieur le Maire de ST JULIEN EN BORN expose les objectifs de cette modification :

La procédure porte sur l'adaptation du règlement attaché au secteur de zone Nb afin de permettre l'implantation d'un équipement destiné à supporter les relais de transmission téléphonique.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE DONNE UN AVIS FAVORABLE.

7- PLAN HANDICAP :

La loi du 11 février 2005 prévoit, notamment, la création d'une commission pour l'accessibilité pour les communes ou groupements de communes de plus de 5.000 habitants composée de représentants des communes ou du groupement, d'associations d'utilisateurs et représentant les personnes handicapées. Sa mission est de dresser l'état des lieux en matière d'accessibilité d'espaces public, voirie, transports, cadres bâtis. Le Président propose d'ajouter aux membres de la commission travaux les personnes intéressées. Mesdames DASQUET et BIREBON sont volontaires.

Monsieur NAPIAS évoque l'accès aux plages qui devra faire partie du travail de la commission.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE Procède à la création de la commission : Plan Handicap, décide de contacter les associations de personnes handicapées pour solliciter leur participation. L'état des lieux sera réalisé avec la collaboration des communes. Un inventaire des travaux de mises aux normes sera réalisé.

8- FONDS DE CONCOURS SUR PROJETS D'INVESTISSEMENT :

Le Président rappelle l'inscription budgétaire d'un montant de 250.000 € destinés au versement de fonds de concours pour les projets d'investissement des communes. Il propose un règlement d'intervention pour la période de 2008 à 2012 (5 exercices budgétaires).

Monsieur SAINT-MARTIN constate qu'un système par répartition a été adopté, et que ce n'est pas le choix le plus équitable. Dans les petits villages, le fonds de concours ne permettra pas la réalisation de belles opérations.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A LA MAJORITE (31 POUR / 2 ABSTENTIONS : YVES SAINT-MARTIN, BERNARD VARLET): Adopte le règlement d'intervention relatif au fonds de concours des projets d'investissement des communes, 2008-2012, rappelle qu'une délibération concordante de la communauté de communes et de la commune concernée est nécessaire pour chaque projet d'investissement.

9- PARTICIPATIONS FINANCIERES : PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX :

Le Président rappelle le plan d'action du PLH, qui prévoit l'attribution de participations financières aux communes pour favoriser la production de logements sociaux, ainsi que l'inscription budgétaire qui en découle. Il propose un règlement pour le versement de ces participations financières.

Gérard NAPIAS souhaite avoir confirmation qu'il n'existe pas de critères spéciaux. Le Président rappelle que le versement concerne les logements produits depuis 2007, et qu'on ne peut pas donner des critères rétroactifs. Mais il est souhaitable que les collectivités territoriales proposent aux équipes de constructeurs une qualité environnementale et d'économie d'énergie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE Adopte le règlement de versement des participations financières.

10- CONCOURS DU PRIX DES LECTEURS :

Les bibliothèques de Castets, Léon, Linxe, St Julien, et Vielle St Girons ont décidé de créer un prix des lecteurs. 5 ouvrages ont été retenus et feront l'objet d'un vote.

Un ou plusieurs lecteurs tirés au sort parmi ceux ayant désigné le livre ayant recueilli la majorité des suffrages, seront récompensés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE Décide de participer pour 250 € aux récompenses du prix des lecteurs.

11-SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DU NORD :

Il est proposé au conseil communautaire de participer à l'élan de solidarité après la tornade qui a touché les habitants et les municipalités de Boussières-sur-Sambre, Hautmont, Maubeuge et Neuf-Mesnil.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE Décide d'accorder une subvention de 1.000 € à l'association des maires du nord.

Albert TONNEAU se félicite de cette initiative et remercie tous les conseillers communautaires du soutien apporté aux maires du Nord. Le Président fera passer une carte à tous les maires pour la signer.

12-LACHER DE VELO :

Il est proposé au conseil communautaire d'organiser une manifestation cycliste annuelle sur les pistes cyclables de la communauté, à l'instar de celle organisée sur la piste du Vignac en 2007. Cette manifestation est prévue le 27 septembre 2008 et se déroulera de LEON (village sous les pins) à VIELLE (bord du lac). Des animations auront lieu à chaque halte. Cette manifestation a été validée par la commission tourisme, et son financement a été prévu sur le budget 2008. Le prêt de vélo sera gratuit.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET L'UNANIMITE Décide de donner son accord à l'organisation de la manifestation, autorise le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant, et sollicite la collaboration des maires des villages traversés pour les arrêtés de police.

13-EXONERATION DE LA TEOM :

Le Président rappelle à l'assemblée la délibération en date du 7 octobre 2002 instituant à compter du 1^{er} janvier 2003 la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères, conformément aux dispositions des articles 1520 à 1526 et 1609 nonie A ter du code général des impôts.

Il rappelle les délibérations du conseil communautaire en date du 7 octobre 2002, 14 octobre 2003, 11 octobre 2004, 26 septembre 2005, 28 aout 2006 et 26 septembre 2007 exonérant de la taxe les campings de toute nature, les commerçants saisonniers, et les entreprises à caractère industriel et commercial, toutes les catégories soumises à la redevance spéciale.

Monsieur BEGUERY rappelle son opposition continue à cette mesure. A la demande du Président, Madame DELAUNAY explique les mécanismes financiers qui ont conduit à prendre cette décision.

Considérant qu'il convient de délibérer chaque année avant le 15 octobre pour renouveler cette exonération, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET LA MAJORITE (28 POUR / 4 ABSTENTIONS : JEAN-PAUL DEHEZ, MARC DE RYCKE, YVES SAINT-MARTIN, BERNARD VARLET / 1 CONTRE : JEAN-PIERRE BEGUERY) décide d'exonérer de la TEOM pour l'année 2009, les campings de toute nature, les commerçants saisonniers, et les entreprises à caractère industriel et commercial, toutes les catégories soumises à la redevance spéciale et autorise le président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

14- SIEGE : LANCEMENT DE LA MISSION DE BASE :

Le Président rappelle la délibération du 20 novembre 2007, mandatant Monsieur PHIQUEPAL D'ARUSMONT, architecte pour les études concernant le siège de la communauté de communes.

Le dossier a été remis et a reçu un avis favorable de la commission travaux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE décide de valider le diagnostic effectué sur le bâtiment, décide de lancer la 2^{ème} tranche qui concerne la mission de base : établissement du programme, APS, APD, dossier de consultation des entreprises et suivi des travaux, autorise les demandes de subvention DDR, DGE, FDAL, FEC dès l'APD et autorise le Président à signer les pièces afférentes au dossier.

Monsieur NAPIAS s'interroge sur la salle de réunion du conseil communautaire. Monsieur BEGUERY a proposé la nouvelle salle du Barrat à CASTETS, qui est équipée pour accueillir les réunions. Son utilisation pourrait faire l'objet d'une convention entre la commune et la communauté de communes.

Monsieur BEGUERY demande ce qu'il en est de l'@mi qui avait été prévu en rez-de-chaussée. Il souhaite qu'un débat sur le sujet ait lieu pour se déterminer.

15- PISTE CYCLABLE : ETUDE D'IMPACT :

Avec l'avis favorable de la commission piste cyclable qui a proposé un tracé de la piste transversale Sud, le Président propose à l'assemblée de lancer la consultation relative à l'étude d'impact de l'opération. Cette consultation se fera sous forme d'un marché à procédure adaptée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE : Autorise le lancement de la consultation de l'étude d'impact, valide l'étude préalable de la piste et le montant estimatif des travaux de 1.945.000 € HT, autorise les demandes de subventions auprès du Conseil général (50%) et du Conseil Régional (15%), constate

que la charge résiduelle de 250.000 € est inscrite sur le BP 2008. L'Inscription nécessaire en 2009 de 430.750 €, sera soumise à autorisation budgétaire 2009.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur NAPIAS propose une prochaine commission économique. Elle est fixée au jeudi 2 octobre à 18h à la mairie de LINXE.

Aucune autre question diverse n'étant posée, la séance du conseil communautaire est levée à 20h.

Le Président,
Gérard SUBSOL